

Séance du 28 novembre 2025

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'OULCHES dûment convoqué s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Claude MERIOT Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 08

Nombre de conseillers municipaux votants : 08

Nombre de conseillers municipaux pour : 08

Date de la convocation : 24 novembre 2025

Résultat du vote : adoptée

Présents : Claude MERIOT, Bernard RETAILLAUD, Gilles RODIER, Jean-Louis BELIERES, Thierry DEMARS Martine JOLIVET, Marie-José VIVIEN, Dominique TARDY.

Absent excusées : Daniel HOESSEN, Yvette LACIPIERE .

Madame Martine JOLIVET a été élue secrétaire.

**OBJET : Liste des dépenses à imputer au compte 623 « Publicités, relations publique » 2026.**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 623,

Le Maire propose d'imputer au compte 623 les dépenses suivants :

- Les frais liés à l'organisation du vœux du maire, cérémonies ou de soirées,
- Les frais liés aux cérémonies à caractères officiels comme le 8 mai, 11 novembre....
- Les fleurs, bouquets, gerbes, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment les départ à la retraite, les décès....
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations, locations de matériel(podium, chapiteaux,etc ..)
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie,
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune par exemple, les frais de restauration, factures des intervenants...
- Les frais d'annonces et publicité ainsi que la parution du Oulches info,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Le Maire,  
Claude MERIOT

Secrétaire de séance  
JOLIVET Martin

Accusé de réception en préfecture  
036-213601487-20251128-DE-39-2025-AI  
Date de télétransmission : 08/12/2025  
Date de réception préfecture : 08/12/2025